



Fournir l'agrément de la sous préfecture au client

Par **ROLU**, le **22/03/2010** à **19:24**

Bonjour,

J'ai fais installer une climatisation chez moi. J'ai acheté moi même le produit et fais monter par un soi-disant professionnel. La clim ne fonctionne pas. Pour que la garantie du produit marche, le fournisseur demande l'agrément de la sous préfecture au monteur. Celui refuse de me le donner. A-t'il le droit de refuser ?

Merci.